



## Plainte pour morsure

Par **Aikodoggo**, le **18/02/2021** à **09:16**

Bonjour,

Nous faisons l'objet d'un dépôt de plainte envers notre chienne pour morsure.

Contexte : dans notre copropriété je tombe par surprise sur 2 dames avec un chien non tenu en laisse. Évidemment ça a tourné au vinaigre mais plus de peur que de mal ma chienne s'est retrouvée avec ses 2 pattes sur ce chien. Une des dames est venue le récupérer en criant ."tu ne peux pas maîtriser ton chien salope" et a réitéré l'insulte en rentrant dans l'immeuble.

Nous avons effectué les démarches pour chien mordeur : visites vétérinaire et comportementaliste

Cependant elle déclare auprès du comportementaliste, qui l'a contacté pour avoir sa version, que notre chienne l'a attaquée au genou et qu'elle a dû frapper pour se libérer et ce n'est que suite à mon intervention que ma chienne aurait lâché prise ?? elle implique également sa fille témoin de la scène alors qu'elle n'était pas présente ??

le rapport clinique ne signale aucune séquelle, le comportementaliste déclare une morsure non tenue et au niveau des assurances elles ne peuvent pas déterminer qui a mordu dans cette situation !

En attendant et sur la base de la plainte, notre chienne va être muselée pour 3 ans alors qu'elle ne présente aucun danger pour les humains. L'arrêté préfectoral va tomber d'ici peu et nous trouvons cela profondément injuste !

existe t'il un recours pour arrêter la procédure ou bien est ce trop tard , merci